

# letr@it d'union

N° 59  
Août  
Septembre  
Octobre  
2020

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



**Les Conseils Municipaux des 10 juillet, 3 septembre et 1er octobre 2020**

Pages 3 à 7

**Le conseil municipal des enfants**

Page 8

**La communauté de communes**

Page 9

MAIRIE DE LA BERNARDIÈRE

20 rue de la poste - 85610 La Bernardière

Tel 02 51 42 15 91 - Fax 02 51 43 64 31

[www.labernardiere.fr](http://www.labernardiere.fr)

[facebook.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)



la Bernardière

## le sommaire

**L'Editorial : page 2**

**Le Conseil Municipal  
du 10 juillet 2020 : page 3**

**Le Conseil Municipal  
du 3 septembre 2020 : page 4  
Le Conseil Municipal**

**du 1er octobre 2020: page 5**

**Le Conseil Municipal des enfants :  
Page 8**

**La Communauté de communes :  
page 9**

**Informations civiques : page 10**

**Informations santé : page 12**

**Les associations : page 14**

**L'école St Jean : page 16**

**La Médiathèque : page 18**

**L'état civil : page 13**

Chers amis,

Après un été qui nous a permis de goûter à une vie plus proche de la normale, voilà que la rentrée se déroule à nouveau sous la menace du virus.

Cette situation affecte notre quotidien dans nos environnements familiaux et professionnels.

Notre vie sociale n'est pas non plus épargnée. Le contexte nous contraint à annuler ou reporter un certain nombre d'évènements qui habituellement rythment la vie de notre petite cité.

Notre milieu associatif en est la première victime, contraint de réduire ses activités et d'annuler des animations et manifestations phares comme par exemple la kermesse, le rallye vélo, la Saint BARBE, le traditionnel banquet du 11 novembre... La liste n'est pas exhaustive et la municipalité recevra très bientôt les associations pour échanger sur la gestion de cette situation de crise.

Il en est de même pour les manifestations organisées par votre conseil municipal ainsi que celui des enfants. Nous ne pourrions assurer la réception des nouveaux arrivants au cours du traditionnel cocktail d'automne et à ce jour nous avons beaucoup d'interrogations sur la possibilité d'inviter la population à la cérémonie des vœux de début d'année.

Pour autant, malgré les difficultés, le conseil municipal ne baisse pas les bras et s'attache à gérer les services publics et à préparer l'avenir en prévision de jours meilleurs.

L'ambition est intacte et nous nous inscrivons sans réserve dans cette logique de relance de l'économie relayée par l'ensemble des acteurs publics.

Les choses avancent :

La communauté de commune dans sa séance du 28 septembre dernier vient d'entériner deux décisions importantes pour les communes de son territoire et en particulier la nôtre :

- \* La création d'un fonds de concours intercommunal à l'investissement en soutien de la relance pour un montant de 500 000 € par commune
- \* La mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité financière en fonctionnement entre ses 10 membres, disposition dont va bénéficier notre commune pour un montant de 96 998 €

Comme je vous l'ai déjà annoncé nous allons concentrer nos efforts en direction des commerces et services aux habitants.

Retardés en raison du COVID, les travaux de construction de 5 logements supplémentaires en extension de la résidence les jardins du vivier ainsi que la future « résidence HESTIA » habitat, commerces et services en centre bourg face au bar tabac vont démarrer en début d'année sous la maîtrise d'ouvrage de Vendée Habitat.

En complément le conseil municipal vient de confier à l'agence de service aux collectivités locales de Vendée l'étude de faisabilité de l'aménagement de la grange face à la boulangerie.

Il s'agit d'une partie d'un programme d'investissement pluri annuel sur lequel j'aurai l'occasion de revenir dans notre prochain trait d'union annuel.

Nous voulons ainsi apporter une marque de confiance en l'avenir, en l'avenir de la Bernardière et de son territoire.

Prenez bien soin de vous.

Bien à vous

Claude DURAND  
Maire

Voici un résumé du conseil municipal du 10 juillet 2020.

## Administration Générale

### Représentants de la commune lors des élections sénatoriales



Le sénat, composé de 348 élus, est renouvelé pour moitié tous les 3 ans au suffrage universel indirect. Cette année, la Vendée doit élire ses sénateurs.

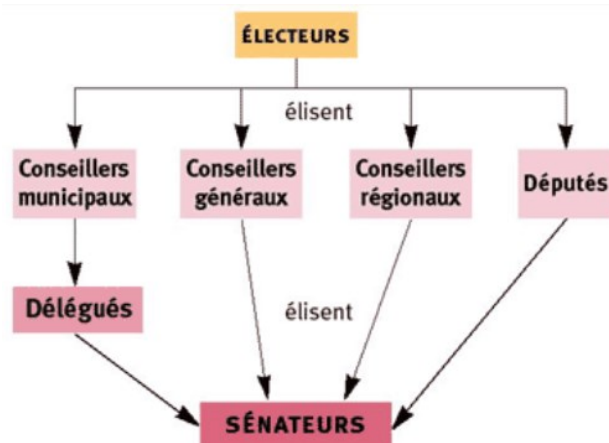
Afin de respecter les prérogatives dictées par les services de l'état, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 avec un seul et unique point à l'ordre du jour : Elire les représentants de la commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.



*Selon l'article 24 de la Constitution, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales ».*

*Le collège électoral des grands électeurs est donc logiquement composé à **95%** par les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les parlementaires du département.*

*Les conseils municipaux de 19 membres doivent élire, par scrutin de liste, 5 délégués, appelés aussi « Grands électeurs » .*



Une seule liste de délégués est présentée.

M. le Maire propose une liste composée de son nom et des noms des 4 adjoints.

Cette liste est élue à l'unanimité.

Les délégués de la commune sont donc M. Claude DURAND, Mme Béatrice DOUILLARD, M. Luc FIGUREAU, Mme Sylvie LORIOU, M. Vincent GRIFFON.

Voici un résumé des principales délibérations prises lors du conseil municipal du 3 septembre 2020. *Le compte-rendu complet est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune (<https://www.labernardiere.fr/>).*

## Administration Générale

### Désignation du représentant de la commune de La Bernardière à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu Rocheservière a décidé de créer lors de sa réunion du 29 Juin dernier, une CLECT.

Cette commission, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges entre les communes et la communauté de communes (appelée EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

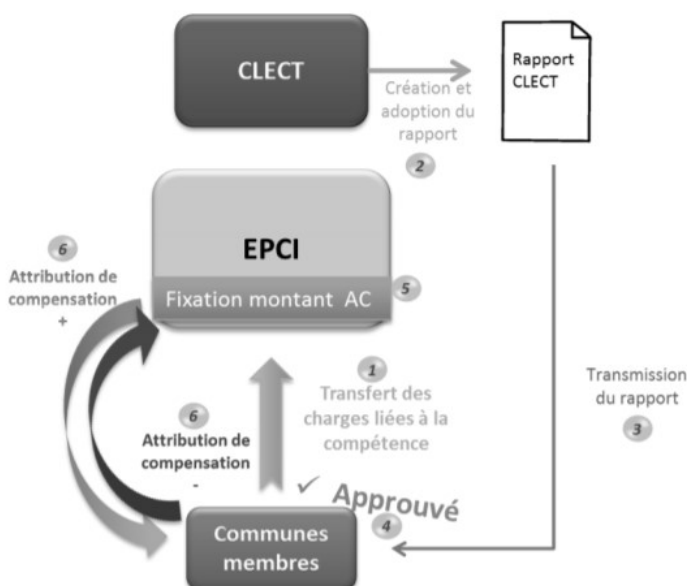
Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences.

Claude DURAND est désigné, à l'unanimité, représentant de la commune de la Bernardière au sein de la CLECT.



*Le schéma suivant représente le processus de détermination du montant des attributions de compensation :*

- 1) *Transfert de la compétence des communes à l'EPCI et des charges attachées*
- 2) *Elaboration et adoption d'un rapport par la CLECT sur le montant des charges transférées*
- 3) *Transmission du rapport aux communes membres de l'EPCI*
- 4) *Approbation du rapport par les communes membres de l'EPCI*
- 5) *Fixation des montants d'attributions de compensation par le Conseil communautaire*
- 6) *Versement des attributions de compensation :*
  - a. *De l'EPCI à la commune membre si l'attribution de compensation est positive*
  - b. *De la commune membre à l'EPCI si l'attribution de compensation est négative*



Voici un résumé des principales délibérations prises lors du conseil municipal du 1er octobre 2020.  
*Le compte-rendu complet est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune (<https://www.labernardiere.fr/>).*

## Administration Générale

### ■ Création du comité « Conseil Municipal des Enfants »

Un comité « Conseil Municipal des Enfants » (CME) a été créé à l'unanimité. Il a pour rôle de soutenir les conseillers municipaux enfants dans la mise en place de leurs projets de mandat et de participer à leurs côtés aux manifestations et aux cérémonies commémoratives.

Il est composé de :

Claude DURAND, président  
Sylvie LORIOU, vice-présidente  
Fanny ROBIN, membre

Auxquels s'ajoutent les membres de la commission enfance :

Béatrice DOUILLARD  
Audrey TIJOU  
Christelle BLOUIN

### ■ Adoption du rapport de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV)



AGENCE DE SERVICES  
AUX COLLECTIVITÉS  
LOCALES DE VENDÉE

La commune est actionnaire de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Monsieur le Maire présente le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est adressé à chaque membre afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal de la Bernardière, adopte le rapport tel que présenté pour l'année 2019.



*La SAPL Agence de Services aux collectivités Locales de Vendée, a été créée en 2012, à l'initiative du Conseil Départemental de la Vendée et de l'association des Maires de Vendée. Cette structure, Société Anonyme Publique Locale, compte 224 collectivités qui en sont actionnaires : Département, Communautés de communes et d'Agglomération, communes et syndicats.*

*Elle a pour vocation d'apporter à ses adhérents une assistance dans les différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zone d'habitations ou artisanales), la création ou la rénovation de bâtiments et enfin dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique.*

## Cadre de vie/Développement urbain

### Réhabilitation d'une grange en restaurant

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de lancer le projet de réhabilitation de la grange dont la commune est propriétaire en centre bourg et de conventionner avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV) pour la réalisation d'une étude de faisabilité de transformation du bâtiment en vue d'y installer un restaurant.

Ce projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement du centre bourg et de renouvellement urbain avec l'objectif de dynamiser le secteur à partir de ses fonctions de centralité commerciale tout en préservant l'architecture de cette bâtisse.



### Déclassement de voirie

La commune de la Bernardière va prochainement commercialiser les lots du lotissement du Verger. Un des lots se voit affecter une portion du domaine public. Aussi, la commune doit intégrer cette portion de voirie au domaine privé de la commune pour pouvoir vendre le lot.

Le conseil municipal de la Bernardière décide, à l'unanimité, de désaffecter et de déclasser la dite parcelle d'une contenance d'environ 118 m<sup>2</sup>.



## Approbation du règlement du court de tennis

Le comité sport a mis en place un règlement pour le court de tennis, que le conseil municipal, adopte à l'unanimité.

Le règlement intégral sera consultable en ligne sur le site de la commune (<https://www.labernardiere.fr/>).



*En voici les points principaux :*

*La commune de la Bernardière propose une utilisation gratuite du terrain, pour une pratique libre du tennis **exclusivement**.*

*L'utilisation du terrain est réservée aux habitants de La Bernardière, éventuellement accompagnés de leurs amis ou de leurs familles.*

*Le terrain de tennis est ouvert de 9h à 22h (dernier créneau entre 21h et 22h) du lundi au vendredi, et de 9h à 12h le samedi, y compris vacances et jours fériés par tranche de deux heures maximum.*

*L'accès au court est réservé à toute personne inscrite au préalable en mairie. La réservation d'un créneau doit s'effectuer à l'accueil de la mairie (pendant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi) ou par téléphone, 24 heures à l'avance (sauf pour les créneaux du samedi et lundi, le créneau doit être réservé avant vendredi 16h30).*

*Les clefs sont à retirer pendant les horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi, sur présentation de la carte d'identité et retournées après le créneau de réservation à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres.*

*Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants de moins de 14 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte pour l'utilisation du court de tennis. Une autorisation parentale sera demandée pour les enfants de 12 à 18 ans qui ne seront pas accompagnés par un adulte.*

*Les joueurs devront obligatoirement être munis de chaussures de sports pour pouvoir accéder au court.*

*L'usage de ballons ou de tout accessoire (sportif ou non) autres que ceux réservés à la pratique du tennis est formellement interdit.*

***A chaque fin d'utilisation le filet devra être légèrement détendu.***

*Seuls les joueurs sont autorisés à pénétrer sur le court de tennis.*

*Il est formellement interdit :*

- d'utiliser le terrain de tennis pour y dispenser des cours particuliers ou collectifs à titre onéreux.*
- de placarder des avis, des annonces, des affiches*
- de jeter son chewing-gum, de fumer sur le court*
- d'introduire sur le terrain tout véhicule (skate, trottinette, vélo, engin motorisé.....) ou tout mobilier non prévu (chaise, banc, table...)*
- de faire entrer des animaux sur le court, même tenus en laisse.*

# le Conseil Municipal des enfants

La matinée du mardi 6 octobre 2020 a marqué un moment important dans le parcours citoyen des jeunes élèves en CM1 de l'école St Jean.

Après 2 semaines de campagne électorale (avec slogans, affiches, propositions de programme...), ils ont, en effet, participé à l'élection des nouveaux conseillers municipaux enfants.

Cette élection a eu lieu dans la salle du conseil de la mairie de La Bernardière.

Munis de leur carte électorale, les élèves ont pu voter en respectant le même protocole que pour l'élection du conseil municipal adulte : perception de l'enveloppe puis du bulletin de vote, passage dans l'isoloir, présentation de la carte d'électeur, dépôt de l'enveloppe dans l'urne et signature du registre.

Il aura fallu 2 tours de scrutin pour départager les 8 candidats déclarés.

Seuls 5 sièges étaient à pourvoir.

Félicitations aux nouveaux élus !



De gauche à droite : Léonie FONTENEAU, Ilwin LEPLAT, Liam ROSE, Denis FRANCHETEAU et Prunelle MENARD.

A peine élus, les 5 nouveaux conseillers, accompagnés des conseillers élus l'an dernier et en CM2 cette année, Lise AUTRET, Eline CHEVOLÉAU, Eline HERVOUET, Timéo GUIBERT et Sacha LAUNAY, ont participé à leur 1er conseil municipal le jeudi 8 octobre: l'occasion pour eux d'apprendre le fonctionnement du conseil municipal et de présenter leurs idées.



# la Communauté de communes

## ■ Enquête publique : Modification n°1 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu

À la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu par le conseil communautaire le 26 juin 2019, Terres de Montaigu lance une procédure de modification, visant à corriger des erreurs matérielles qui se sont glissées dans le PLUi, sans en modifier les orientations.

Du **lundi 28 septembre 2020 à 9h00** au **mardi 27 octobre 2020 à 17h00 inclus**, le PLUi de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu va faire l'objet d'une enquête publique à cet effet.

Les habitants des 6 communes du territoire de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu sont donc invités à prendre connaissance et à donner leur avis sur le projet de modification du PLUi\*.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLUi, modifié si besoin pour tenir compte des observations émises par les personnes publiques associées (Etat, Conseil régional, Conseil départemental chambre consulaires...) et le public, pourra être approuvé par le conseil communautaire dans le courant de l'hiver 2020.

*\*Cette enquête ne concerne que les 6 communes formant l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu : La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, Montaigu-Vendée (Boufféré, La Guyonnière Montaigu, St-Georges-de-Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay), Treize-Septiers.*

CONSULTEZ ET DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLUI :

L'ensemble du dossier de modification sera disponible et consultable pendant la durée de l'enquête publique, en version papier et numérique, dans les 10 mairies et mairies déléguées et au siège de la communauté de communes.

Pour donner votre avis, un registre d'enquête publique sera mis à disposition dans ces mêmes lieux.

L'ensemble du projet de modification du PLUi sera également disponible et consultable pendant toute la durée de l'enquête publique en ligne sur le site internet de la communauté de communes et sur les sites internet des 6 communes.

Des permanences du commissaire enquêteur seront organisées dans les communes concernées par la procédure de modification :

Septembre		
Lu.	28	9h – 12h / Montaigu-Vendée
Octobre		
Sam.	3	9h – 12 h / Mairie déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu (Montaigu-Vendée)
Ma.	6	14h - 17h / Treize-Septiers
Mer.	14	14h - 17h / Cugand
Ven.	16	14h - 17h / La Boissière-de-Montaigu
Lun.	19	9h - 12h / Mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (Montaigu-Vendée)
Jeu.	22	9h - 12h / La Bernardière
Ma.	27	14h - 17h / Montaigu-Vendée

# informations civiques

## Dégradations autour du terrain de tennis



Seulement quelques semaines après son ouverture, le grillage du cours de tennis a déjà été tordu à plusieurs endroits, et la porte forcée : une des charnières est cassée et le poteau supportant les charnières est vrillé.

Il est probable que ces dégradations ont été faites uniquement pour récupérer un ballon bloqué sur le cours de tennis !

Celui-ci est désormais condamné jusqu'à la réparation de la porte.

Un accès de petite dimension a cependant été créé afin de récupérer les objets coincés sur le terrain.

## Journée de Défense et Citoyenneté

BIENTÔT  
16 ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.FR

Les personnes ayant eu 16 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui ne se seraient pas fait recenser, sont priées de se présenter en mairie au plus vite muni de leur carte d'identité et de leur livret de famille.

## LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE INSTAURE, POUR LES 11-13 ANS, DES RENCONTRES CITOYENNES DANS LE CADRE DU NOUVEAU « PASSEPORT VENDÉE CIVISME ».

De janvier à juin 2021, les jeunes intéressés seront invités à participer à un programme de cinq ateliers thématiques, le mercredi après-midi et pendant les vacances de printemps, autour de l'importance des valeurs citoyennes au sein de notre société.

Au-delà du droit de vote, la citoyenneté se définit par des valeurs comme le respect, le civisme et la solidarité. Tous les citoyens ont un rôle important à jouer dans la société au quotidien, en venant en aide aux autres par exemple ou en préservant le patrimoine historique et naturel. Animés par des experts, professionnels, bénévoles et agents du Département, ces cinq nouveaux rendez-vous proposés les aideront assurément à devenir les citoyens de demain !

### 1er atelier – PROTÉGER ET SECOURIR

Avec le concours de la Société Nationale de Secours en Mer (SNSM) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS85). *Mercredi 13 janvier 2021 après-midi*

### 2e atelier – SAUVEGARDER LE PATRIMOINE

Au Château de Tiffauges ou à l'Historial de la Vendée sous l'œil averti de comédiens, conservateurs, scénographes ou archéologues. *Mercredi 17 février ou 10 mars ou 24 mars ou 31 mars 2021 après-midi*

### 3e atelier – DÉCOUVRIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

A Paris, au Sénat et sous l'Arc de Triomphe, auprès de ceux qui œuvrent au quotidien pour la démocratie. *Vacances de printemps (une journée entière)*

### 4e atelier – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec l'expertise du service de l'Eau ou du service Nature du Département de la Vendée et ses techniciens rivières et conservateur. *Mercredi 12 mai ou 19 mai ou 26 mai ou 2 juin 2021 après-midi*

### 5e atelier – FAVORISER L'INCLUSION

En collaboration avec le Comité départemental du sport adapté, au service des personnes en situation de handicap. *Mercredi 23 juin 2021 après-midi*

**Ces cinq rendez-vous, proposés gratuitement,** seront encadrés par des animateurs du Département. Des points de ramassages seront mis en place afin de faciliter le transport.

**Inscription préalable obligatoire sur le site [www.edap.vendee.fr](http://www.edap.vendee.fr) jusqu'au 30 octobre 2020**

Contact : 02 28 85 81 85 ou [edap@vendee.fr](mailto:edap@vendee.fr)



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

**NOUVEAU** POUR LES 11-13 ANS

# Passeport Vendée civisme

**VIENS RENCONTRER DES CITOYENS ENGAGÉS !**

Découvre leurs missions :

- SAUVETAGE-SECOURISME
- VALORISATION DU PATRIMOINE
- DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES
- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- INCLUSION DU HANDICAP



**5 RENDEZ-VOUS**  
de janvier à juin 2021



**Un premier engagement civique** pour les jeunes citoyens de demain !

Le Département offre l'opportunité aux jeunes de 11 à 13 ans de participer gratuitement à 5 ateliers thématiques autour des valeurs civiques et citoyennes, comme le respect, la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine, la solidarité.

 <p><b>RENCONTRE LES SECOURS TERRESTRES ET MARITIMES</b> pour en savoir plus sur les gestes de premiers secours et leurs moyens d'intervention.</p>	 <p><b>DÉCOUVRE L'ENVERS DU DÉCOR D'UN SITE CULTUREL</b> sous l'œil averti de comédiens, conservateurs, scénographes ou archéologues, à l'Historial de la Vendée, ou au Château de Tiffauges.</p>	 <p><b>RENDEZ-VOUS À PARIS</b> sous l'Arc de Triomphe pour raviver la flamme du souvenir et au Sénat, auprès de ceux qui œuvrent au quotidien pour la démocratie.</p>	 <p><b>OBSERVE LA NATURE POUR MIEUX COMPRENDRE L'ENJEU DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b> auprès d'un conservateur et de techniciens rivières.</p>	 <p><b>PREND CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DU SPORT COMME MOYEN D'INCLUSION</b> pour les personnes en situation de handicap.</p>
--	---	--	--	--

Rencontres encadrées par des animateurs du Département, proposées en dehors du temps scolaire, les mercredis et pendant les vacances de printemps, de janvier à juin 2021

**Transport :** des points de ramassages seront mis en place afin de faciliter l'accès aux activités.

Inscriptions sur [www.edap.vendee.fr](http://www.edap.vendee.fr) du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2020



## Vaccination antigrippale

Dans le contexte sanitaire actuel, une vaccination antigrippale vous est proposée par le cabinet infirmier La Bernardière - Cugand :

**Le lundi 9 novembre 2020**

**Salle du lavoir de La Bernardière (face à l'aire multisports)**

**Entre 15h et 17h sans rendez-vous**

Merci de privilégier cette permanence pour tous les patients pouvant se déplacer.

Les infirmiers La Bernardière - Cugand



## L'offre « Santé communale » pour votre commune

**Vous êtes**  
**Retraités, artisans, commerçants ou résidents**  
**Sur la commune de LA BERNARDIERE**

**Bonne nouvelle !**  
**L'offre de mutuelle communale mise en place par la Mairie**  
**Depuis 2018 est renouvelée pour 2020/2021**

**N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements**

**Rodolphe MARTIN – RESPONSABLE CLIENTELE AXA**

Tel: 06 10 87 18 79

Mail: [rodolphe.martin@axa.fr](mailto:rodolphe.martin@axa.fr)

## Le dépistage des cancers du sein. Parlons-en !

Le cancer du sein est le premier cancer féminin avec **58 459 nouveaux cas en France et 12 146 décès estimés en 2018.** \*

**Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein.**

**Les bénéfiques du dépistage :** il permet d'identifier au plus tôt un cancer pour le traiter à un stade précoce et de favoriser les chances de guérison. Plus la maladie est détectée tôt, plus le traitement est simple et efficace. La guérison est obtenue dans 90 % des cas quand le cancer est inférieur à 1 cm et que les ganglions ne sont pas touchés.

Dans certains cas, le dépistage peut même permettre d'éviter un cancer grâce au repérage et au traitement d'une lésion précancéreuse.

**La mammographie est l'examen de référence.** Elle peut être complétée dans certains cas par un autre examen (échographie...). Dans le cadre du dépistage organisé, une deuxième lecture des mammographies normales est systématique.

### Quels examens et à quel âge ?

- Dès 25 ans** — Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.
- Entre 50 et 74 ans** — Si vous avez entre 50 et 74 ans et que vous ne présentez ni symptôme, ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans.
- Après 74 ans** — Après 74 ans, la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec votre médecin.



**Dire allô  
contre le cancer  
du sein**

**Dès 50 ans, tous les 2 ans,  
prendre rendez-vous chez un radiologue pour  
le dépistage du cancer du sein, c'est déjà agir.**

Contre le cancer du sein, la prévention c'est tous les jours. Le dépistage, c'est tous les 2 ans.

SAVOIR C'EST POUVOIR AGIR  
Retrouvez toutes les informations sur [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr)

INSTITUT NATIONAL DU CANCER  
J'AGIS POUR MA SANTÉ

[Pour en savoir plus sur le cancer du sein](#), rendez-vous sur le site de l'INCa.

## Vous recherchez un emploi !

**Pour un complément, une reprise d'activité ou encore construire un nouveau projet professionnel, Réel recrute pour des postes de :**

- ◆ *Services en cantine et périscolaire*
- ◆ *Entretien et nettoyage de bureaux*
- ◆ *Entretien des espaces verts*
- ◆ *Services à la personne*



**Tél : 02-51-46-48-38**  
**[contact@reel-ges.fr](mailto:contact@reel-ges.fr)**



***Depuis 25 ans, l'association Réel œuvre à réduire l'exclusion sociale et professionnelle, et d'autre part, grâce à son réseau, contribue au développement économique local.***

***Réel propose du travail et un accompagnement aux personnes en recherche d'emploi.***

# COLLECTE DE BOUCHONS PLASTIQUES

Samedi 14 novembre 2020

de 9h30 à 12h30

Parking de la salle des sports



## Collecte pour

- Acheter du matériel pour handicapés (fauteuil, etc..)
- Améliorer les conditions de Vie de tout handicapé
- Aider des opérations humanitaires ponctuelles

## **Bouchons plastiques propres de boissons**

### **BOUCHONS REFUSÉS :**

- ◇ Bouchons de produits chimiques, de détergents...
- ◇ Bouchons de médicaments
- ◇ Couvercles plastiques boîtes de crème fraîche ou de beurre

Site National : [www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

Contacts : ☎ 09.52.31.54.33

## Club robotique



Audric Gueidan et son association Takopix souhaitent animer un club de robotique destiné aux jeunes de 9 à 16 ans et participer ensuite à La FIRST® LEGO® League (Souvent abrégé « FLL »).

Il s'agit d'un challenge qui propose à des équipes de jeunes participants de résoudre des problèmes rencontrés dans un domaine scientifique donné en utilisant une démarche professionnelle : recherche, échange, dessin, construction et test.

L'association recherche actuellement des membres motivés et curieux, afin de participer au challenge RePLAY de la FLL.

Vous souhaitez plus d'informations et inscrire votre enfant ?

Contactez-nous à [robotique@tkpx.eu](mailto:robotique@tkpx.eu)

## La rentrée à l'école St Jean

C'est avec plaisir et la joie de retrouver les camarades que les enfants ont repris le chemin de l'école le lundi 31 août après une fin d'année scolaire particulière.

En juin dernier, nous avons fêté le départ à la retraite de Bernadette Béranger, aide-maternelle dans l'établissement depuis 27 ans. Nous la remercions et nous lui souhaitons une belle retraite avec de nouvelles occupations.

Après 26 années scolaires passées à l'école St Jean, de la classe de Toute Petite Section à la classe de CE2, Céline Raveleau a souhaité faire évoluer son enseignement. Elle a quitté l'école pour rejoindre un poste d'enseignante spécialisée sur le secteur des écoles de La Ferrière. Nous la remercions et lui souhaitons une bonne route vers de nouveaux horizons professionnels.

Marina Charrier, enseignante à ¼ temps dans l'école depuis deux ans, a changé d'école. Nous la remercions et nous lui souhaitons une bonne route dans d'autres établissements.

A la rentrée deux nouvelles enseignantes intègrent l'équipe enseignante : Nadine Mauclair en CE1-CE2 A et Delphine Fortin pour un ¼ temps en CE1-CE2 B. Bienvenue dans notre école.

Classe	Répartition par niveau	Effectif total	Enseignantes
TPS-PS	5 TPS 17 PS	22	<b>Hélène AIRIAU</b>
MS-GS B	10 MS 15 GS	25	<b>Béatrice RAMBAUD</b>
MS-GS A	10 MS 18 GS	28	<b>Pascale ANGIBAUD</b> remplacée par <b>Natacha GILBERT</b>
CP	19 CP	19	<b>Elodie LIBAUD</b>
CE1-CE2 A	14 CE1 10 CE2	24	<b>Nadine MAUCLAIR</b>
CE1-CE2 B	15 CE1 10 CE2	25	<b>Cécile BARON</b> (3/4 temps) et <b>Delphine FORTIN</b> (le mardi)
CM1-CM2 A	11 CM1 17 CM2	28	<b>Morgane GAUCHE</b>
CM1-CM2 B	11 CM1 16 CM2	27	<b>Hélène BELLAMY</b> et <b>Emilie PERROQUIN</b> (lundi-mardi et 1 vendredi sur 3)
RA : Regroupement d'adaptation			<b>Céline JOUAUD</b> , enseignante spécialisée. Elle est présente dans notre école deux demi-journées par semaine.
Aide-maternelle			<b>Véronique BROCHARD</b> - <b>Laurence NORMAND</b> - <b>Nathalie VEQUAUD</b>
AESH - Accompagnant des élèves en situation de handicap			<b>Isabelle GRIMAUD</b> - <b>Marjorie RICHARD</b> - <b>Nadine BREVET</b>



## Connaissez-vous Vadrouille ?

Le samedi matin 12 septembre les élèves sont venus à l'école pour une matinée particulière.

Tous rassemblés sur la cour de l'école, nous avons accueilli une nouvelle élève qui s'appelle **Vadrouille**.

Elle est extraordinaire, ne mesure que quelques centimètres d'épaisseur pour pouvoir voyager à l'aide du vent.

Durant son escale à l'école, elle a rencontré plein de nouveaux camarades. Avant de repartir en voyage, elle nous a promis de nous faire partager ses aventures. Aussi, cette année, le projet de l'école sera « **Emmène-moi en voyage** ».

Chaque élève a décoré une petite Vadrouille et maintenant chacune des petites Vadrouille va voyager par courrier.

Pour suivre les activités et les animations de l'école, nous vous invitons à consulter le site internet de l'école : [labernardiere-stjean.fr](http://labernardiere-stjean.fr)



# la Médiathèque

La médiathèque municipale « La Caserne aux livres » est désormais ouverte 5 jours sur 7 :

**Lundi et vendredi de 16h30 à 19h**  
**Mercredi et samedi de 10h à 12h**  
**Mercredi et jeudi de 15h30 à 18h30**

La médiathèque  
La Caserne aux livres  
présente

**LA CAVERNE AUX HISTOIRES**  
Spécial Mario Ramos

Lecture pour les enfants à partir de 4 ans suivie de l'atelier "Fabrique ton masque de loup".  
Nombre de places limité, renseignements et réservations auprès de la médiathèque.

**Mercredi 28 octobre à 14h30**

la Bernardière 18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33  
mediatheque@la-caserne-aux-livres.fr  
cugand@la-caserne-aux-livres.fr

LA BERNARDIERE - CUGAND

**PRIX DES BÉBÉS LECTEURS**  
*Deuxième séance*

**Nouvelles dates**

Venez découvrir les 3 autres albums de la sélection

Jeudi 5 et 12 novembre, 10h30  
(Médiathèque La Caserne aux livres)

**Samedi 28 novembre, 10h30**  
(Médiathèque de Cugand)

Votez jusqu'au 31 décembre

**LES LIVRES, C'EST BON POUR LES BEBES !**

Jusqu'au **25 NOV**

A la médiathèque  
**LA CASERNE AUX LIVRES**

Une exposition de la Bibliothèque Départementale en lien avec le Prix des bébés lecteurs

la Bernardière 18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33  
mediatheque@la-caserne-aux-livres.fr  
cugand@la-caserne-aux-livres.fr

Médiathèque La Caserne aux livres

le mois du film documentaire

NOVEMBRE 2020  
21<sup>e</sup> ÉDITION  
3300 séances en France et dans le monde  
[www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com)

JEAN-LOUIS TRIPP      RÉGIS LOISEL

**Loisel et Tripp, traits complices**

Un film de Patrick Foch, Adeline Le Guellaud, Dominique Tripper, en présence du dessinateur Jean-Sébastien Vermalle.

**Jeudi 26 novembre à 20h**

Entrée libre.  
Nombre de places limité, renseignements et réservations auprès de la médiathèque.

la Bernardière 18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33  
mediatheque@la-caserne-aux-livres.fr  
cugand@la-caserne-aux-livres.fr

## La caverne aux histoires

### Spécial Mario Ramos

Lecture d'albums de Mario Ramos suivie de l'atelier "Fabrique ton masque de loup".

Sur inscription (places limitées), à partir de 4 ans.

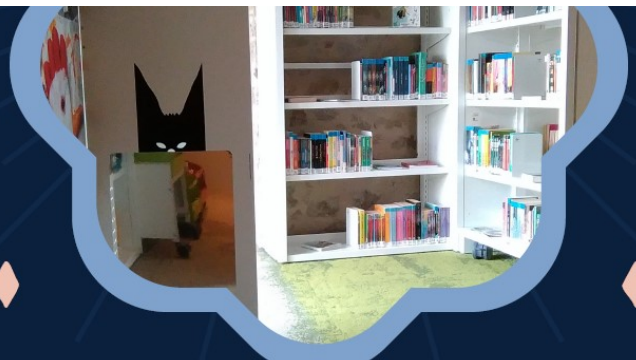
**Mercredi 28 octobre à 14h30**

## La caverne aux histoires

Lecture d'albums sur le thème de Noël suivie de l'atelier "Fabrique une guirlande".

Sur inscription (places limitées), à partir de 4 ans.

**Mercredi 23 décembre à 14h30**



## Bébés boudoirs

### Prix des bébés lecteurs

Le Prix des Bébés lecteurs continue ! Venez découvrir les trois autres albums de la sélection. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour voter. Pour les 0-3 ans.

Sur inscription (places limitées).

**Jeudi 5 et 12 novembre à 10h30**

## Mois du film documentaire

"Loisel et Tripp, traits complices" de Patrick Foch.

À Montréal, Régis Loisel et Jean-Louis Tripp nous accueillent dans l'intimité de leur atelier pour assister au fil des saisons à la création de la série BD « Magasin Général ».

En présence du dessinateur Jean-Sébastien Vermalle.

Sur inscription (places limitées), public ado/adulte.

**Jeudi 26 novembre à 20h**



A partir de 11 ans

## Médiathèque La Caserne aux livres

### Horaires d'ouverture

Lundi et vendredi 16h30 - 19h  
Mercredi et samedi 10h - 12h  
Mercredi et jeudi 15h30 - 18h30



Exposition  
"Les livres, c'est bon pour les bébés !"  
A découvrir jusqu'au 25 novembre.



Octobre - décembre 2020

la Bernardière

18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33  
mediatheque@labernardiere.fr  
www.labernardiere.fr



# l'état civil

**Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :**

Candice LEGÉ née le 26 juin 2020

Milan BOURSIER né le 9 juillet 2020

Théa DEHOEY née le 19 août 2020

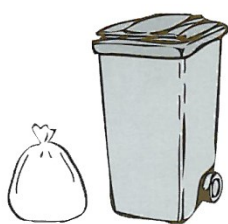
Mia PELLETIER LE GUERROUE née le 25 août 2020

**...et le mariage de :**

Fabien GRELAUD et Fabienne ORSONNEAU le 1er août 2020

# l'environnement

**Collecte des déchets :**



- ➔ 28 octobre 2020
- ➔ 13 novembre 2020
- ➔ 25 novembre 2020
- ➔ 9 décembre 2020
- ➔ 23 décembre 2020



**Collectes de sang**



**Vendredi 23 octobre 2020**  
de 15h30 à 19h30  
**à Cugand**



**Mardi 17 novembre 2020**  
de 15h30 à 19h30  
**à La Bruffière**



**Mercredi 23 décembre 2020**  
de 15h30 à 19h30  
**à Treize-Septiers**

**letr@it**  
**d'union**

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE

la Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste  
85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : [contact@labernardiere.fr](mailto:contact@labernardiere.fr)

[www.labernardiere.fr](http://www.labernardiere.fr)

[facebook.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)



Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h/12h30

Le samedi : 9h/12h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h00/12h30-13h30/16h30

Le samedi : 9h/12h